



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un but – Une foi

**MINISTERE DE LA PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS
ET DU DEVELOPPEMENT DES
TELESERVICES DE L'ETAT**

**Document de Programmation
Pluriannuelle des Dépenses
2017 - 2019**



TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION.....	1
1.	Présentation générale du secteur et de la politique sectorielle	1
2.	Les missions du ministère au sein du secteur	2
3.	Evolution d'indicateurs socio-économiques non imputables à un programme	3
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR.....	5
1.	Diagnostic et analyse des résultats du secteur	5
2.	Articulation stratégie(s) sectorielle(s)/politique(s) nationale(s).....	6
3.	Objectifs stratégiques et résultats attendus	8
4.	Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues (défis, plan d'action ...)	9
III.	LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	10
1.	Présentation des programmes et des politiques publiques portées par les programmes, des résultats attendus ainsi que des principaux indicateurs de performance retenus.....	10
2.	Evolution des dépenses (et effectifs) par programme sur une période t-3 à t+3 ainsi que des cibles des principaux indicateurs de performance.....	18
3.	Commentaires, liens entre l'évolution de l'allocation.....	20
IV.	DIFFICULTES ET DEFIS	24
1.	Difficultés	24
2.	Défis	27
V.	Annexes	34
1.	Les projets d'investissement du ministère par programme.....	34
2.	Liste des établissements publics couverts par le DPPD.....	35
3.	Sources de financements par programme	35
4.	Dispositif de suivi-évaluation.....	38
5.	Dépenses du ministère par programme détaillé par nature économique	40

I. INTRODUCTION

1. Présentation générale du secteur et de la politique sectorielle

Le Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat a été créé pour coordonner la mise en place d'un dispositif stratégique destiné à hisser la promotion des investissements à la hauteur des enjeux de développement économique et social, en l'articulant aux exigences de réforme de l'Etat, notamment par un recours accru aux nouvelles technologies.

Le but visé est de renforcer la dynamique de l'afflux de capitaux au Sénégal, à travers la mise en place de nouveaux mécanismes institutionnels compatibles avec les exigences d'accélération de la croissance économique, pour réduire la pauvreté et permettre la création d'une masse critique d'emplois tel que décliné dans l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Sous ce rapport, le ministère sera le catalyseur des politiques de promotion des investissements, de réforme de l'environnement des affaires, d'aménagement de Zones Economiques Spéciales (ZES) et d'ancrage des nouvelles technologies dans les services publics. Parallèlement, il se veut un creuset de réflexions pour la conception et la mise en œuvre des Partenariats Public-Privé (PPP), notamment dans le cadre de la réalisation des projets du PSE.

Le Gouvernement entend mobiliser l'investissement privé pour un développement partagé et inclusif dans les secteurs stratégiques. Cette option trouve sa justification dans l'ambition du Sénégal de se positionner comme une destination privilégiée dans l'espace régional en termes d'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE).

De même, elle répond à la nécessité de satisfaire les aspirations des populations en termes de création de richesses, d'emplois et d'accès aux services sociaux de base. Dans cette optique, l'Etat entend faciliter la réalisation d'investissements privés de qualité dans les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre à l'horizon 2017.

Le Gouvernement promeut également, la construction d'infrastructures structurantes de qualité financées en mode PPP. La vision des autorités dans les domaines de la promotion des investissements et des partenariats se décline également en un programme ambitieux de développement des nouvelles technologies au sein des Administrations.

En résumé, les actions du secteur répondent, de manière pertinente, aux exigences du PSE, à travers les objectifs ci-après :

- la stratégie de développement du secteur privé ;
- la promotion des investissements privés ;
- le développement des PPP ;

- le développement des ZES ;
- la promotion des Téléservices dans l'Administration ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la réalisation de grands travaux ;
- la contribution à la réalisation des projets et réformes contenus dans le PSE.

2. Les missions du ministère au sein du secteur

La création du Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat est intervenue lors du réaménagement du Gouvernement du 06 juillet 2014.

Le décret n°2014-888 du 22 juillet 2014 définit les attributions du Ministre chargé de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat (MPIPDE).

Au titre de la promotion des investissements et des partenariats, le ministre est chargé :

- de mettre en œuvre des stratégies adaptées pour attirer les investissements nationaux et étrangers, au Sénégal, qu'ils soient sous forme d'investissements directs ou de placements financiers ;
- de veiller à la compétitivité de l'environnement des affaires et le rendre favorable aux initiatives privées ;
- d'identifier et mettre en œuvre les réformes administratives nécessaires au développement du secteur privé ;
- de veiller à la facilitation des procédures d'investissement, de production et de commerce ;
- d'identifier et négocier, en relation avec les ministères concernés, la conclusion de PPP équilibrés entre l'Etat et les investisseurs privés, nationaux et étrangers, portant sur des programmes et projets d'intérêt stratégique national ;
- d'effectuer les études nécessaires en vue de rendre plus attractif le cadre législatif et réglementaire de promotion des PPP ;
- de conduire des réflexions sur les voies innovantes de coopération avec les partenaires au développement, impliquant un recours plus prononcé aux mécanismes de marché ;
- de participer au suivi des projets d'infrastructures.

Au titre des téléservices de l'Etat, le ministère veille à la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'Administration électronique et assure, à cet effet, la tutelle de l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE).

3. Evolution d'indicateurs socio-économiques non imputables à un programme

Avec près de 14 millions d'habitants en 2014, le Sénégal connaît encore une forte dynamique de croissance démographique (2,7%) même s'il a entamé sa transition démographique. La population à dominante jeune est confrontée aux possibilités limitées d'accès aux services sociaux de base et d'insertion dans le marché du travail. La question de l'emploi demeure actuellement la première priorité des ménages et des politiques publiques.

La faiblesse de la croissance du PIB est expliquée en partie par les niveaux insuffisants de productivité, ceux des infrastructures de soutien à la production, les difficultés d'accès aux facteurs de production (eau, intrants de qualité), le faible dynamisme du secteur privé, la vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques, la faible structuration des chaînes de valeur agro-pastorales, les problèmes d'accès au foncier et à des financements adaptés, et des problèmes de gouvernance.

La morosité de l'économie est également imputable aux retards dans la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement des affaires, l'insuffisante capacité d'impulsion de l'État et des problèmes d'efficacité de la dépense publique ainsi que la résistance de certains acteurs au changement.

D'où la nécessité pour le Gouvernement d'adopter un nouveau modèle de développement pour accélérer la marche du pays vers l'émergence. C'est ainsi que le PSE constitue aujourd'hui, le seul référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long termes.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Gouvernement engagera les ruptures qui permettront d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement. Ces ruptures se traduiront par des actions hardies pour relever durablement le potentiel de croissance, stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être.

Pour atteindre les objectifs du PSE, il est impératif de réunir les conditions préalables ou les fondements de l'émergence, liées au règlement de la question vitale de l'énergie, à la mise en place d'infrastructures de dernière génération pour le soutien à la production, à l'amélioration de l'environnement des affaires, au renforcement du capital humain ainsi qu'à la satisfaction des besoins de financement de l'économie. La réussite du PSE exige de fortes capacités d'impulsion de l'État et un leadership affirmé. Le Gouvernement engagera, à cet effet, un programme accéléré de réformes pour la modernisation de l'Administration publique pour l'adapter aux exigences de performance induites par la stratégie.

L'Administration publique internalisera à tous les niveaux la culture de la transparence et l'obligation de rendre compte, de la gestion axée sur les résultats, à travers la mise en place de structures de planification et de suivi-évaluation dédiées, le renforcement des capacités des personnels, l'appropriation des politiques par toutes les couches de la société et l'exercice d'un contrôle citoyen.

Le PSE est réalisé à travers un Plan d'Actions prioritaires (PAP) quinquennal adossé aux axes stratégiques, aux objectifs sectoriels et aux lignes d'actions de la Stratégie. Le PAP se décline à travers des projets et programmes de développement inscrits dans un cadre budgétaire sur la période 2014-2018.

Le PAP est construit sur la base du scénario optimiste du PSE qui est évalué à 9685,7 milliards de FCFA. Son financement est acquis pour 5737,6 milliards de FCFA, soit 59,2% tandis que le gap de financement à rechercher est de 2964 milliards de FCFA, soit 30,6% et celui à couvrir par des recettes additionnelles et des économies sur les dépenses est de 984 milliards de FCFA, correspondant à 10,2%.

La mise en œuvre diligente des réformes clés et des projets du PAP devrait permettre d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 7,1% sur la période 2014-2018, de réduire le déficit budgétaire de 5,4% en 2013 à 3,9% en 2018. Le déficit du compte courant serait ramené sous la barre des 6% en 2018 et le taux de l'inflation, mesuré par le déflateur du PIB resterait en dessous du seuil communautaire fixé à 3%.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

1. Diagnostic et analyse des résultats du secteur

Le taux de croissance de l'économie sénégalaise s'est établi à 3,9% en moyenne entre 2000 et 2011, en ligne avec la dynamique dans la sous-région restée faible. En revanche, il est en retrait par rapport à l'Afrique subsaharienne qui affiche une croissance moyenne de 6,3% sur la même période.

Entre 2003 et 2005, le taux de croissance du pays a même avoisiné les 6%, porté notamment par le secteur tertiaire (télécommunications, commerce et services financiers) et la construction. A partir de 2006, dans un contexte de crise financière, alimentaire et énergétique, la croissance a été faible, volatile et fragile. Une nette baisse a été observée avec un taux de moins de 4% sur la période 2006-2012.

Les Investissements Directs Étrangers (IDE) ont été relativement faibles (58 millions de dollars US, soit 35 milliards de FCFA) en 2004, avant de connaître un dynamisme entre 2005 et 2009.

Le taux d'investissement privé est, quant à lui, estimé à environ 19,9% en 2014 et 20% en 2015. Il reste satisfaisant mais en deçà de celui des pays qui aspirent à l'émergence. Il doit, pour avoir un impact, tourner autour de 30%.

Cet investissement privé est donc faible, sectoriel et très concentré géographiquement. Il est porté par un secteur privé qui ne compte pas de "champions" et qui recourt très peu aux mécanismes de PPP, qui constituent pourtant des opportunités d'investissement.

C'est pourquoi le PSE accorde une place centrale au secteur privé qui devra jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des projets structurants en termes de création de richesses et d'emplois. Cette implication du secteur privé prendra la forme de PPP ou d'investissements privés dans les secteurs productifs.

De même, les procédures administratives restent faiblement informatisées. Ce qui déteint sur la qualité de service aux usagers.

2. Articulation stratégie(s) sectorielle(s)/politique(s) nationale(s)

AXE du PSE	Politique publique poursuivie	Programme	Action	Structures de l'adm.	Structures auto.	Chapitre/pjts d'invest	Projets du PAP/PSE
AXE 1: Transformation structurelle de l'Economie et croissance	Accélération de la croissance économique, Création d'emplois local, Territorialisation des politiques publiques	P1: Promotion des investissements et grands travaux	Promotion des investissements privés	DPI	APIX	Chap DPI... Chap APIX.sa...	
			Projet Hub Minier Régional	DPI		Chap DPI...	Hub Minier Régional
			Développement des zones économiques spéciales		HAZES/APIX sa	Chap APIX.sa.../HAZES...	Développement des ZES
			Grands Travaux		APIX sa	Chap APIX.sa...	
AXE 1: Transformation structurelle de l'Economie et Croissance	Mobilisation des financements innovants, Accélération de la croissance économique, Création d'emplois, Impact sur le développement local	P2: Développement des Partenariats Public-Privé et Financements Innovants	Assistance technique et institutionnelle aux autorités contractantes et structures impliquées dans les PPP	DFPPP	CNAPP P	Chap PMCSF/PPP...	Financement de l'économie (Tout projet PPP du PSE)
			Evaluation préalable, Contrôle et Suivi des contrats PPP	DFPPP	CNAPP P		
			Développement d'outils et Etudes sur les PPP	DFPPP		Chap PMCSF/PPP...	
			Diversification de l'offre de financements innovants	DFPPP		Chap PMCSF/PPP...	
			Renforcement des capacités et vulgarisation du cadre juridique et institutionnel des PPP	DFPPP		Chap PMCSF/PPP...	
AXE 3: Gouvernance Institution Paix et Sécurité	Réforme de l'Etat et Renforcement de l'Administration Publique	P3: Administration électronique	Mise en place d'un cadre de concertation, de coordination et de mutualisation des systèmes d'Information de l'Etat		ADIE		Télécom & IT
			Démarche qualité et Sécurité des infrastructures et des SI de l'Intranet administratif				
			Communication et vulgarisation des produits et services de l'ADIE				
			Solidarité numérique		ADIE		Télécom & IT
			Modernisation de l'administration publique		ADIE		Télécom & IT
			Viabilité financière et gouvernance de l'ADIE		ADIE		Télécom & IT

AXE du PSE	Politique publique poursuivie	Programme	Action	Structures de l'adm.	Structures auto.	Chapitre/pjts d'invest	Projets du PAP/PSE
AXE 1 Transformation structurelle de l'Economie et croissance AXE 3: Gouvernance Institution Paix et Sécurité	Accélération de la croissance économique, Création d'emplois et Impact sur le développement local, Territorialisation des politiques publiques	P4: Pilotage, Coordination et Soutien aux services	Planification et Pilotage des actions du ministère	DSP			
			Etudes et Recherches sur la mobilisation du secteur privé et l'environnement des affaires	DSP		Chap. PEMSPSC ...	
			Développement des ressources humaines et appui aux services	Cabinet/SAGE		Chap. PERCA...	

3. Objectifs stratégiques et résultats attendus

3.1. Objectifs stratégiques

Quatre objectifs stratégiques (OS) ont été identifiés :

- OS 1 : promouvoir les investissements et les grands travaux de l'Etat ;
- OS 2 : développer les PPP et le recours aux financements innovants ;
- OS 3 : développer une administration électronique au service de l'utilisateur ;
- OS 4 : assurer le pilotage, la gestion et la coordination administrative des activités du ministère.

3.2. Résultats attendus

Il est attendu de chaque objectif stratégique les résultats suivants :

- Résultats attendus de l'OS 1 :
 - le climat des affaires est favorable à l'investissement ;
 - la maîtrise d'ouvrage déléguée des Grands travaux de l'Etat est assurée ;
 - des ZES sont mises en place sur l'étendue du territoire.
- Résultats attendus de l'OS 2:
 - le cadre juridique et institutionnel créé avec l'avènement de la loi n° 2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat et du décret 2015-386 du 20 mars 2015 portant application de ladite loi est opérationnel ;
 - des outils de maîtrise des étapes du cycle de vie des PPP sont mis en place ;
 - l'offre de financements innovants est diversifiée.
- Résultats attendus de l'OS 3 :
 - la qualité et la célérité dans la délivrance des services public sont améliorées avec la dématérialisation des procédures administratives et le développement de contenus et de logiciels adaptés ;
 - le travail en transversalité et la mise en réseau des acteurs est favorisé ;
 - des économies sont générées par la mutualisation et la rationalisation des ressources humaines, matérielles et financières.
- Résultats attendus de l'OS 4 :
 - les structures opérationnelles disposent de ressources humaines et matérielles adéquates ;
 - la planification, le pilotage et la coordination des activités du ministère sont assurés ;
 - un dispositif d'intelligence économique et de veille stratégique est mis en place.

4. Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues (défis, plan d'action ...)

Défis

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, le ministère doit relever les défis majeurs suivants :

- le relèvement du niveau de contribution de l'investissement privé et des IDE dans le PIB en vue de les rendre plus opérationnels avec les objectifs du PSE ;
- le positionnement du Sénégal comme plateforme d'affaires de rang mondial ;
- l'intensification du recours aux PPP et aux financements innovants comme mode de financement alternatif des projets de l'Etat et des collectivités locales ;
- le développement des téléservices de l'Etat comme levier essentiel de la réforme de l'Etat et du renforcement de l'Administration publique.

Plan d'action

Le plan d'action du MPIPDTE s'articule autour des points suivants :

- ✓ l'élaboration de documents stratégiques : la stratégie nationale de l'investissement, le guide de l'investisseur, etc. ;
- ✓ la mobilisation du secteur privé pour une meilleure appropriation des projets PSE;
- ✓ l'achèvement du cadre de gouvernance des ZES et l'élaboration de packages investisseurs attractifs ;
- ✓ la finalisation des grands projets en cours (Cargo village, Prolongement de l'Autoroute Diamniadio-AIBD, du TER,...) ;
- ✓ l'opérationnalisation du cadre réglementaire et institutionnel des PPP ;
- ✓ la mise en place d'une infrastructure de gestion des clés et d'un centre de numérisation ;
- ✓ l'opérationnalisation du dispositif de télépaiement par l'ADIE ;
- ✓ la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des projets et programmes ;
- ✓ la réalisation des études ciblées dans le cadre du PEMSPSC ;
- ✓ la mise en place d'un observatoire de suivi de la compétitivité durable ;
- ✓ le renforcement en ressources humaines.

III. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

1. Présentation des programmes et des politiques publiques portées par les programmes, des résultats attendus ainsi que des principaux indicateurs de performance retenus

Programme 1 : Promotion des Investissements et Grands Travaux

Prog	O.S.	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Axe du PSE et Secteurs
Promotion des Investissements et Grands Travaux	Promouvoir l'investissement	La stratégie nationale de promotion des investissements est élaborée et mise en œuvre	Promotion des investissements privés	Taux de réalisation de la SNPI	Axe 1 Transformation structurelle de l'Economie et croissance
				Niveau de mise en œuvre du projet 2PIS	
				Taux de participation des acteurs associés aux activités de promotion des investissements	
	Mettre en place un hub minier régional	Le Sénégal dispose d'un cadre réglementaire favorable au développement des activités minières	Projet Hub Minier Régional	Taux de réalisation du hub de services	
				Taux de réalisation du hub logistique	
				Taux de réalisation du hub académique	
	Promouvoir le développement de zones économiques spéciales au Sénégal	Le Sénégal dispose d'un cadre favorable au développement des activités minières	Développement des zones économiques spéciales	Nombre d'organes, d'infrastructures, de textes de loi	
	Réaliser les grands travaux initiés par l'Etat	Le Sénégal dispose d'infrastructures structurantes	Grands Travaux	Niveau d'exécution des projets d'infrastructures confiés	

Programme 2 : Partenariat Public-Privé et Financement Innovants

Prog	O.S.	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Axe du PSE et secteurs
Partenariat Public-Privé et Financement Innovants	Assurer l'assistance technique et institutionnelle aux autorités contractantes et structures impliquées dans les PPP	<p>OS1.R1_ Les Autorités Contractantes sont appuyées tout au long du cycle de vie de leur projet PPP</p> <p>OS1.R2_ La conduite des étapes du cycle de vie des projets PPP est maîtrisée par les autorités contractantes</p>	Assistance technique et institutionnelle aux autorités contractantes et structures impliquées dans les PPP	OS1.I1_ Nombre d'autorités contractantes appuyées dans la préparation, la mise en œuvre et/ou le suivi des projets/contrats	Axe 1 : Transformation structurelle de l'Economie et Croissance
	Assurer la Planification, l'évaluation préalable, le Contrôle et le Suivi des contrats PPP	<p>OS2.R1_ La stratégie nationale de développement des PPP et mise en œuvre, et une mise à jour régulière du niveau de maturité des projets est menée</p>	Evaluation préalable, Contrôle et Suivi des contrats PPP	OS2.I1_ Nombre de projets disposant de données mises à jour	
				OS2.I1_ Taux de projets du portefeuille et contrats en cours suivis	
	Faciliter la mise en œuvre des PPP grâce aux outils de maîtrise de toutes les étapes du cycle de vie des PPP	<p>OS3.R1_ Les outils techniques, juridiques et financiers de préparation des projets sont confectionnés et vulgarisés</p>	Développement d'outils et Etudes sur les PPP	OS3.I1_ Nombre d'outils élaborés et utilisés dans la préparation et la mise en œuvre des projets	
		OS4.R1_ Le canevas d'évaluation préalable, les clausiers et les dossiers-types sont élaborés et vulgarisés auprès des autorités contractantes			
		OS3.R1_ Les évaluations préalables des projets PPP sont réalisées, en relation avec les autorités			

		contractantes		
Promouvoir et mobiliser les sources de financement innovant	OS4.R1_ Les sources de financement innovant sont Identifiées et vulgarisées auprès des AC	Diversification de l'offre de financements innovants	OS4.I2_ Nombre de sessions de promotion et de campagnes de sensibilisation sur les sources de financement innovant	
	OS4.R2_ La stratégie de mobilisation des financements innovants autour des projets PPP est développée		OS4.I1_ Rapports d'études sur les sources de financement innovant	
Renforcer les capacités des acteurs des PPP	OS4.R1_ Le cadre légal, réglementaire et institutionnel est vulgarisé	Renforcement des capacités et vulgarisation du cadre juridique et institutionnel des PPP	OS5.I1_ Nombre de sessions de formation	
	OS5.R1_ Les acteurs des PPP sont formés à la maîtrise de toutes les étapes du cycle de vie des projets		OS5.I2_ Nombre de personnes/structures formées	

Programme 3 : Administration électronique

Prog	O.S.	Résultats attendus	Action s	Indicateurs	Axe du PSE et Secteurs
Administration électronique	Rationaliser les ressources informatiques de l'Etat et assurer une gouvernance coordonnée des projets/programmes TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre de concertation, de coordination et de mutualisation (CCM) est mis en place - Le cadre juridique révisé - Les systèmes d'information sont intégrés 	Mise en place d'un cadre de concertation, de coordination et de mutualisation des systèmes d'Information de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> Textes relatifs au CCM signés Démarrage effectif des sessions du CCM Textes relatifs au nouveau cadre juridique signés Cartographie des SI existant disponible % des SI respectant les normes édictées % de réseaux respectant les normes édictées 	AXE 3: Gouvernance Institution Paix et Sécurité
	Améliorer la qualité de service et la sécurité des Systèmes d'Information	<ul style="list-style-type: none"> - La réactivité de l'ADIE est améliorée - Le réseau de l'Intranet est pérennisé, modernisé, étendu et son ouverture est assurée - La qualité de service, la sécurité et la sûreté sont assurées 	Démarche qualité et Sécurité des infrastructures et des SI de l'Intranet administratif	<ul style="list-style-type: none"> Taux de satisfaction des usagers de l'administration % de structures administratives connectées dans les capitales régionales et départementales % de sites secourus par une énergie alternative Nombre d'antennes régionales fonctionnelles Niveau d'exécution du plan d'approvisionnement global en pièces de rechange "Rapports d'audit qualité et sécurité disponible Certifications sécurité des infrastructures, processus, agents" IGC national opérationnel CERT de l'Intranet administratif opérationnel % de sites dotés de dispositifs de contrôle d'accès Nombre de visiteurs du portail de la sécurité Taux d'incidents résolus pour les incidents déclarés Nombre de certificats délivrés 	

Prog	O.S.	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Axe du PSE et Secteurs
	Favoriser une meilleure appropriation des produits et des services et assurer la promotion de l'ADIE	-Des plans de communication, de formation et de conduite du changement sont élaborés et mis en œuvre	Communication et vulgarisation des produits et services de l'ADIE	<p>Nombre de personnes (informatique et télécom) formés en présentiel</p> <p>Nombre de personnes (informatique et télécom) formés en ligne</p> <p>Nombre de modules proposés en formation</p> <p>Nombre de manifestations/événements</p> <p>Taux de satisfaction des usagers de l'administration sur les services de l'ADIE</p> <p>Taux d'exécution des activités du Plan de Communication</p> <p>Nombre de visites mensuelles sur le site de l'ADIE</p>	
	Favoriser un meilleur accès des populations au numérique et gérer les déchets D3E	<p>-Les déchets des équipements électroniques et électriques sont bien gérés</p> <p>- Un cadre légal et réglementaire organisant le secteur est mis en place</p> <p>- 50 salles multimédia sont installés</p> <p>- Des couches vulnérables sont formées</p> <p>- Des espaces publics sont connectés</p>	Solidarité numérique	<p>Nombre de salles multimédias installées</p> <p>Volume de matières démantelés (en tonne)</p> <p>Taux de réalisation des formations préconisées</p> <p>Nombre d'espaces publics connectés</p>	

Prog	O.S.	Résultats attendus	Action s	Indicateurs	Axe du PSE et Secteurs
	Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'Administration dans son fonctionnement et dans ses relations avec les usagers et réduire ses dépenses de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> -Des procédures administratives sont dématérialisées - Des logiciels et des contenus sont développés pour tous les secteurs - les administrations sont équipées de manière efficiente - Les dépenses en télécommunications de l'Etat sont réduits - une cellule de recherche développement est mise en place 	Modernisation de l'administration publique	<p>Politique pour l'exploitation et la pérennisation des procédures, définie et appliquée</p> <p>Portail des téléprocédures accessible et mis en ligne</p> <p>Nombre de produits et services opérationnels et intégrés au catalogue de service de l'ADIE</p> <p>Nombre de plateformes de dématérialisation fonctionnelles</p> <p>Nombre de démarches administratives mises à jour sur le site servicepublic.gouv.sn</p> <p>Outils et applications de l'infrastructure de données géospatiales (BaseGéo et GéoRépertoire) renforcés</p> <p>Nombre d'acteurs de la géomatique formés pour la gestion de l'IDGS</p> <p>Journées des journées nationales de la géomatique, Edition 2017 organisées</p> <p>Taux de couverture des structures administratives par le réseau de Téléphonie de l'Etat</p>	

Prog	O.S.	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Axe du PSE et Secteurs
	Assurer la viabilité financière par une augmentation de ses ressources et une diversification de ses sources de financement et améliorer le management et l'efficacité de l'ADIE	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'ADIE - Des services payants sont mis en place - Un dispositif de suivi et évaluation axé sur les résultats est mis en place - L'organisation et le management de l'ADIE sont améliorés - La gestion des ressources humaines est renforcée en quantité et en qualité - La plateforme de dématérialisation de l'évaluation des performances est en ligne 	Viabilité financière et gouvernance de l'ADIE	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contrats signés (catalogue de services capacité + hébergement) Nombre d'accords d'interconnexion signés Le cadre de coopération avec le secteur privé est mis en place L'outil GRH est déployé Le manuel de procédure est mis à jour, approuvé et exploité 	

Programme 4 : Pilotage, Gestion, Coordination administrative

Prog	O.S.	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	AXE DU PSE ET SECTEURS
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	1 : Mettre en place un dispositif de pilotage et de coordination des actions du ministère	Les actions du ministère sont planifiées et les perspectives à court termes sont déclinées	Planification et pilotage des actions du ministère	Disponibilité et accessibilité des rapports du ministère Taux d'exécution des projets et programmes dans les délais	Axe1 Transformation structurelle de l'Economie et croissance AXE 3: Gouvernance Institution Paix et Sécurité
	2 : Evaluer les politiques de développement du secteur privé	Les progrès réalisés par rapport à des cibles sont mesurés	Etudes et Recherches sur la mobilisation du secteur privé et l'environnement des affaires	Taux de disproportion Ecart analysés	
	3 : Identifier et mettre en œuvre les réformes prioritaires du cadre des affaires	Les réformes nécessaires à l'attractivité du cadre des affaires sont mises en œuvre	Développement des ressources humaines et appui aux services	Nombre de réformes prioritaires mises en œuvre	
	4 : Mettre à la disposition des structures des ressources humaines en nombre et en qualité	Les structures sont pourvues en ressources humaines le personnel bénéficie de renforcement de capacité	Développement des ressources humaines et appui aux services	Nombre d'agents de qualité recrutés Nombre d'agents formés	
	5 : Equiper les structures en moyens matériels	Les structures sont équipées en moyens matériels	: Equipement des structures en moyens matériels	Taux de couverture des besoins en équipements	

2. Evolution des dépenses (et effectifs) par programme sur une période t-3 à t+3 ainsi que des cibles des principaux indicateurs de performance

Programme 1 : Promotion des Investissements et Grands Travaux

2017

	Nature de Dépense								
	Personnel	Biens et Services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transfert en capital		Total	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2014									
2015		21 002 000	3 467 301 000	57 094 000 000	13 600 000 000	27 500 000 000	12 162 000 000	84 594 000 000	29 250 303 000
2016	1.436.000	13.302.000	3.517.301.000	4.000.000.000	4.000.000.000	28.000.000.000	9.500.000.000	32.000.000.000	17.032.039.000
2017		13.302.000	3.371.857.405	585.351.000	50.000.000	20.696.924.000	3.000.000.000	20.921.924.000	6.435.159.405
2018		13.000.000	3.371.857.405		150.000.000	0	5.596.924.000	250.000.000	9.131.781.405
2019		13.000.000	3.680.000.000	0	100.000.000	0	10.600.000.000	0	14.393.000.000

Programme 2 : Partenariats Public-Privé et Financements innovants

2017

	Personnel	B&S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2014									
2015	29 586 000	15 001 000	50 000 000						94 587 000
2016	21.191.000	61.751.000	50.000.000	5.376.006.467	37.250.000			376.006.467	170.192.000
2017	-	24.001.000	47.932.455	150.000.000	50.000.000	-	-	150.000.000	121.933.455
2018		23.000.000	47.932.455		75.000.000			-	145.932.455
2019		23.000.000	50.000.000		75.000.000	5.000.000.000	2.500.000.000	5.000.000.000	2.648.000.000

Programme 3 : Administration électronique

2017

Année	Personnel	B&S	Transferts Courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2014									
2015			1 469 777 000				1 350 000 000	1 350 000 000	1 469 777 000
2016			2.769.777.000				900.000.000		3.669.777.000
2017	-	-	2.655.244.203	-	-	-	1.000.000.000	-	3.655.244.203
2018			2.655.244.203				1.500.000.000	0	4.155.244.203
2019			2.956.087.312				2.600.000.000	-	5.556.087.312

Programme 4 : Pilotage, Gestion et Coordination administrative

2017

	Personnel	Biens et Services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transfert en capital		Total	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2014									
2015	105 487 680	103 967 000	0	0	0	0	0		209 454 680
2016	141.138.240	167.807.000	0	875.000.000	185.000.000	0	0	875.000.000	493.945.240
2017	187.022.497	127.807.000	0	750.000.000	100.000.000	0	0	100.000.000	452.766.617
2018	202.932.508	119.110.000	0	0	375.000.000	0	0	0	697.042.508
2019	219.161.997	119.110.000	0	0	375.000.000	0	0	0	713.271.997

3. Commentaires, liens entre l'évolution de l'allocation

- **Programme 1 : Promotion des Investissements et Grands Travaux**

- **Programme 2 : Partenariats Public-Privé et Financements innovants**

- **Programme 3 : Administration électronique**

- **Programme 4 : Pilotage, Gestion et Coordination administrative**

IV. DIFFICULTES ET DEFIS

1. Difficultés

- **Programme 1 : Promotion des Investissements et Grands Travaux**

Depuis sa création, la Direction de la Promotion des Investissements (DPI) ne dispose que d'un budget de fonctionnement qui est par ailleurs insuffisant. En 2016, son budget s'élève à 13 302000 FCFA. L'inexistence de budget d'investissement et le déficit de ressources humaines pour mener à bien ses activités sont des freins à l'atteinte des objectifs. En outre, des contraintes susceptibles de retarder la mise en œuvre du projet Hub Minier Régional (HMR) ont été notées. Il s'agit notamment de dispositions contenues dans le code des mines et constitutives de contraintes à la promotion des investissements dans le secteur, de problèmes d'accès au foncier, de l'absence de statistiques fiables et d'étude sur l'estimation des besoins, des lenteurs dans la mise en place du dispositif de gouvernance des PPP et de l'absence de ressources humaines.

APIX.sa rencontre des difficultés liées au retard de la dématérialisation du livre foncier, à la faible adhésion des parties prenantes et au retard dans la rénovation du cadre juridique des Zones économiques spéciales.

- **Programme 2 : Partenariats Public-Privé et Financements innovants**

Les écarts ont surtout portés sur la réalisation des études de préféabilité juridique et de viabilité économique et financière des projets ainsi que sur la mobilisation des financements. Cela s'explique d'abord par le caractère non achevé de la réglementation en matière de contrats de partenariat, avec l'absence de décret fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité national d'Appui aux Partenariats Public-Privé (CNAPPP). Ensuite, l'absence de ressources dédiées au financement des études freine la poursuite du processus de maturation des projets. Pour rappel, le budget de fonctionnement de la Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé (DFPPP) n'était que de 15.001.000 FCFA en 2015 contre 15.000.000 FCFA en 2014 soit une hausse en valeur absolue de 1.000 FCFA et 0,007% en valeur relative. En plus de l'absence de budget d'investissement, au niveau de la DFPPP, il y avait aussi le manque de crédits destinés au financement des études, notamment de préféabilité et de faisabilité.

Ces deux principales contraintes sont les causes immédiates de la non réalisation des résultats planifiés.

- **Programme 3 : Administration électronique**

La réalisation de l'Intranet administratif a permis certes, de faire des avancées significatives dans le traitement et la diffusion de l'information. Elle a aussi favorisé l'existence de mécanismes et d'outils modernes dans l'administration sénégalaise. Toutefois, ce réseau connaît des difficultés qui entravent son fonctionnement normal, parmi lesquelles on peut citer :

- le maillage incomplet du territoire qui place certaines localités dans une situation d'isolement ;
- la vulnérabilité de l'infrastructure réseau qui subit, assez régulièrement, des dégradations dues à des travaux de génie civil ou à des actes de vandalisme pouvant entraîner des dysfonctionnements ou des interruptions de service ;
- l'absence de liaisons de secours qui expose, assez souvent, certaines parties du réseau à un isolement temporaire ;
- l'absence de mise aux normes des deux centres de ressources, en termes de haute disponibilité, de répliquabilité, etc. ;
- les lenteurs d'accès à internet ;
- l'absence de procédures validées et à jour pour la gestion des incidents.

Les objectifs fixés dans la rubrique « Assistance aux administrations et aux démembrements de l'Etat » sont très ambitieux, au regard des chantiers immenses déployés, comparés aux moyens limités mis à la disposition de l'ADIE, aussi bien en

termes de ressources humaines que financières. Concernant la dotation d'équipements informatiques aux ministères, l'ADIE n'a jamais réellement pu bénéficier d'une mutualisation de l'ensemble des budgets informatiques des ministères pour répondre à l'objectif d'économie d'échelle. Ainsi, sans avoir eu les dotations nécessaires, elle a continué à subir une grande pression de la part des différents ministères. Ainsi, l'essentiel des acquisitions de l'ADIE a été réalisé dans le cadre de programmes spéciaux. L'absence d'un véritable système de gestion du parc rend difficile l'établissement de statistiques précises sur les équipements déployés. Le nombre approximatif de micro-ordinateurs distribués est d'environ 10 000 unités.

Concernant les capacités de l'ADIE à encadrer et à appuyer les administrations dans la gestion de leurs projets informatiques, les contraintes majeures sont :

- l'insuffisance des ressources humaines en matière de gestion de projets et de conduite du changement ;
- l'absence de prise en charge financière du volet équipement informatique de certains projets.

Il est important de signaler que l'ADIE n'est pas toujours associée aux projets de l'Administration en vue de garantir une cohérence globale des systèmes. En général, elle n'intervient que sur invitation du maître d'ouvrage. Des projets d'envergure ont souvent été menés sans son implication. Une bonne coordination aurait permis d'éviter ce doublon et d'économiser ainsi les ressources de l'Etat. Il est à noter aussi que les instruments et outils devant assurer l'harmonisation et la normalisation des méthodes et des choix technologiques n'ont pas encore vu le jour. Les référentiels techniques, les procédures et les normes de mise en œuvre n'ont pas encore fait l'objet d'une prise en charge vigoureuse par l'ADIE. L'interopérabilité des systèmes qui devait être la finalité de toutes ces activités reste encore à l'état de projet.

A cela s'ajoute le fait que l'ADIE n'a pas encore mis en œuvre une véritable politique de formation ou de renforcement de capacités des agents de l'Etat, faute de moyens.

- **Programme 4 : Pilotage, Gestion et Coordination administrative**

Le MPIPDTE ne dispose toujours pas de ressources humaines et financières conséquentes malgré les efforts consentis en termes de recrutements et d'augmentation du budget. A ce sujet, il faut préciser que, compte tenu de la nature des missions du département, certains profils spécifiques sont nécessaires. Cependant, ils ne sont pas souvent disponibles au sein de l'administration.

Par ailleurs, dans certaines directions, il n'existe pas de budget d'investissement devant permettre d'atteindre les résultats escomptés.

2. Défis

- **Programme 1 : Promotion des Investissements et Grands Travaux**

La réalisation à plus de 85% du plan d'action 2013-2015 du PREAC I a permis de noter les progrès suivants :

- la réduction des délais de délivrance d'actes administratifs pour cinq (05) procédures usuelles ;
- l'harmonisation et la simplification des instruments juridiques du cadre des affaires (code des douanes, code des marchés publics, code général des impôts, code des procédures civiles, réformes OHADA/UEMOA) ;
- l'automatisation de quatre (04) démarches administratives ;
- le coaching des administrations et la communication ;
- la coordination et l'animation du cadre institutionnel et organisationnel.

Des défis sont encore à relever pour faire plus et mieux sur :

- l'extension des réformes déjà entreprises, aux régions ;
- la baisse des coûts de transaction et des facteurs de production pour rétablir la compétitivité de la destination Sénégal ;
- la révision de la législation du travail et du code des investissements ;
- le paiement en ligne des redevances et taxes ;
- le financement des réformes ;
- la mise en cohérence des réformes phares avec le PREAC.

L'orientation et les options qui sont en train d'être dessinées dans le document de projet du PREAC II devront permettre de relever ces défis dans la période 2016-2018.

La délivrance des actes administratifs liés à l'investissement et au commerce comprendra :

- la mise en place du numéro unique d'identification des sociétés ;
- la réduction des coûts de délivrance des actes administratifs ;
- le déploiement des modules de Télépaiement et des plateformes électroniques ;
- la baisse à 15% des coûts de passage portuaire ;
- la réduction de moitié des délais de raccordement à l'électricité, à l'assainissement et au paiement de taxe.

Le cadre juridique harmonisé et incitatif pour densifier le tissu productif national devra s'appuyer impérativement sur:

- la révision du code des investissements, du code du travail et du code minier ;
- l'adoption des décrets d'application de la loi PPP et l'opérationnalisation du CNAPPP ;
- l'opérationnalisation des moyens de jugement alternatif et des plateformes d'investissements dans les régions.

Les objectifs visés sont :

- la signature de cinq cent (500) contrats d'apprentissage, d'un(01) contrat PPP et la mobilisation par le secteur privé de 60 milliards FCFA ;
- le traitement des différends par un règlement extrajudiciaire (20%) ;
- l'établissement de deux (02) plateformes d'investissement.

La finalisation de la réforme foncière et la levée des contraintes d'accès au foncier viseront :

- l'intégration du sous bail dans la législation foncière comme droit d'usage sur le sol ;
- la gestion des contraintes des investissements agréés NASAN ;
- la formulation de la réforme foncière ;
- le taux de réalisation des intentions d'investissements privés NASAN, relevé de 60% à 75% ;
- l'instruction et la transformation de cinq-cents (500) permis d'occuper et d'habiter en titres fonciers (loi 2011-06 du 30 mars 2011 portant transformation des permis d'habiter et titres similaires en titres fonciers) dans la région de Dakar ;
- la réforme de la législation foncière.

Au regard des résultats enregistrés, des efforts doivent être consentis pour lever les contraintes identifiées liées à la promotion des investissements. Sur cette base, des actions prioritaires sont nécessaires afin de corriger les manquements.

L'adoption d'un nouveau programme de réformes et la tenue de la 13ème session du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) constituent les objectifs visés en 2016.

Il s'agira pour la délivrance des actes administratifs liés à l'investissement et au commerce de :

- mettre en place le numéro unique d'identification des sociétés ;
- réduire les coûts de délivrance des actes administratifs ;
- déployer des modules de télépaiement et des plateformes électroniques ;
- réduire de 15% les coûts de passage portuaire ;
- réduire de moitié les délais de raccordement à l'électricité et à l'assainissement ainsi que le paiement des taxes.

La formulation de la seconde phase du PREAC devra permettre une remontée du Sénégal dans les classements d'attractivité comme :

- l'indice de Compétitivité Global du Forum de Davos qui passera de 3,7 en 2015 à 3,9 en 2016
- l'indice du Climat des Affaires du Doing Business qui passera de 49,3% à au moins 52%.

- **Programme 2 : Partenariats Public-Privé et Financements innovants**

Par rapport à 2015, on note une hausse des crédits pour 2016 qui passent respectivement de 15.001.000 FCFA à 24.001.000 FCFA au titre 3 (fonctionnement), et de 0 FCFA à 75.000.000 FCFA pour le titre 5 (investissements) exécutés par l'Etat. La dotation du titre 4 (transferts courants, CNAPPP) reste inchangée pour un montant de 50.000.000 FCFA.

Après retraitement des biens et services, la part restante des investissements exécutés par l'Etat permettra de financer les actions nécessaires au développement des PPP et à la promotion des financements innovants.

Les perspectives à court terme porteront surtout sur des actions entrant dans le cadre de :

- la finalisation de la mise à jour du portefeuille de projets PPP ;

- l'accélération du processus de maturation des projets à travers la réalisation des études de faisabilité juridique et de viabilité économique et financière ;
- la mise à niveau des autorités contractantes quant aux outils de préparation et de mise en œuvre des projets ;
- l'identification des risques et la définition d'une stratégie de mitigation et de couverture ;
- la définition d'une stratégie de mobilisation des garanties alternatives et des financements innovants ;
- l'appui à la réalisation diligente du projet de reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec et de celui du Bus Rapide sur Voie Réservée (BRVR) ;
- la définition d'une stratégie nationale de financement des études de préfaisabilité des projets ; etc.

Au vu du gap important entre les ressources programmées et celles obtenues, une mise à jour des objectifs ou une dotation optimale en ressources s'impose. Si la tendance se maintient, il sera très difficile de mettre en œuvre les projets d'autant plus que le principal facteur bloquant reste, à ce jour, le caractère inachevé du cadre juridique.

En recommandations, il s'agira surtout de mettre en œuvre les actions subsidiaires suivantes :

- finaliser la réforme du cadre juridique des PPP ;
- prévoir une dotation conséquente au titre d'un Fonds destiné à financer les études de préfaisabilité et d'évaluation préalable des projets ;
- allouer des crédits à la hauteur des résultats prioritaires programmés par la DFPPP, etc.

- **Programme 3 : Administration électronique**

L'analyse des résultats enregistrés pour l'exercice 2015 et début 2016, démontre à suffisance, la multiplicité des indicateurs, leur complexité, mais également les diverses contraintes auxquelles sont confrontés les acteurs du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce constat majeur induit pour notre pays la nécessité de mettre en place un dispositif efficace de veille, d'alerte et d'actions correctives ou préventives, pour déterminer, conduire, suivre et évaluer les réformes et projets nécessaires au positionnement stratégique de notre pays sur l'échiquier du numérique, et se conformer à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux.

Il est préconisé de :

- doter l'ADIE des moyens nécessaires pour lui permettre d'opérer et d'entretenir convenablement le réseau de l'intranet administratif ;

- de mettre en place une cellule d'étude et de veille technologique pour définir des orientations technologiques claires (normalisation, harmonisation) ;
- de créer un mécanisme de coordination regroupant les principaux acteurs des TIC dans l'administration, pour disposer d'un cadre formalisé d'échanges et d'impulsion permettant de mieux garantir la cohérence globale des projets informatiques de l'Etat ;
- d'augmenter les moyens financiers par des ressources extrabudgétaires, notamment du fonds de développement du service universel et du fonds de solidarité numérique pour lui permettre de renforcer les actions de promotion des TIC et d'améliorer le réseau de l'Etat ;
- d'utiliser le PPP comme mécanisme de financement des projets de l'Etat ;
- de mettre en place un cadre de recherche développement entre l'ADIE et le secteur privé (projets à court, moyen et long terme) ;
- de mettre en place le Cyber Village (infrastructure, incitations fiscales) ;
- d'adopter de manière consensuelle une stratégie nationale de développement de l'économie numérique à moyen et long terme ;
- de réformer le code des marchés pour permettre aux PME de mieux accéder aux marchés publics ;
- de mettre à la disposition des titulaires de Licence de télécommunications et des fournisseurs d'accès à internet, l'excédent de capacité du réseau de l'ADIE moyennant des revenus sans impacter les coûts de production des bénéficiaires ;
- de signer des accords d'interconnexion avec échange de trafic et tarif préférentiel avec les opérateurs ;
- de mettre en place un Comité de Veille Stratégique des Indicateurs du Numérique (Forum économique mondial (FEM) et Unité Internationale des Télécommunications (UIT)) sous l'égide du Ministère des Postes et des Télécommunications à l'image du cadre institutionnel mis en place pour le « Doing Business » ;
- de créer un Fonds d'Impulsion du Numérique (FINUM) pour accompagner, sur une dizaine d'années, les acteurs porteurs de projets visant à développer de nouveaux usages, services et contenus numériques ;
- de mettre en place les conditions favorisant l'accessibilité des Smartphones et des tablettes en vue d'impulser les usages du numérique, de développer l'internet mobile et de renforcer la culture du numérique ;
- d'améliorer l'accès à internet pour la majorité de la population, en le rendant plus abordable pour réduire la pauvreté numérique qui la prive des avantages économiques et sociaux des TIC ;

- d'encourager l'usage des TIC par les individus, les entreprises et le gouvernement, pour impulser les secteurs économiques, sociaux et environnementaux ;
- de poursuivre la mise en place d'un environnement réglementaire et commercial incitatif prenant en compte le caractère concurrentiel des marchés des TIC ;
- de promouvoir le haut débit, voire le très haut débit (Fiber To Building, Fiber To Home), la gouvernance inclusive, concertée et synergique du « Numérique ».

Il s'agira, en outre, de rechercher auprès des partenaires techniques et financiers des moyens pour mettre en œuvre des projets structurants notamment :

- la numérisation des archives nationales ;
- la dématérialisation massive des procédures administratives ;
- la mise en place d'incubateurs dans les instituts de formation en TIC et au niveau des capitales régionales ;
- la numérisation des grands registres de l'Etat (Conservation foncière, Personnes physiques, Personnes morales) ;
- la confiance numérique (Identité numérique, cyber-sécurité, IGC, CERT, etc.) ;
- la mise en œuvre du Plan national géomatique ;
- le programme de renforcement des capacités pour l'usage des TIC (solidarité numérique, TICE) ;
- le service d'accès à l'information : météo, trafic, marché financier, Projet d'amélioration/renforcement de la gouvernance locale (Smart commune);
- la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information ;
- la mise en place d'un Centre national de Traitement des Déchets des Equipements électriques et électroniques (DEEE).

En dépit, des efforts consentis pour jeter les bases d'une administration électronique, il reste encore beaucoup à faire, notamment :

- la prise en charge des systèmes d'information de l'Etat par l'ADIE ;
- le programme de dématérialisation ;
- l'archivage des grands registres fonciers et d'état-civil.

Malgré l'adoption d'un cadre juridique créé par les différentes lois sur la société de l'information, certaines commissions préconisées par les décrets d'application, les principes de financement et les mesures incitatives (Chapitre III de la loi n°2008-10 du 25 janvier 2008 portant Loi d'orientation sur la société de l'information) ainsi que les dispositions transitoires et finales (Chapitre IV de la loi n°2008-10 du 25 janvier 2008 portant Loi d'orientation sur la société de l'information) peinent encore à fonctionner, faute de budget.

- **Programme 4 : Pilotage, Gestion et Coordination administrative**

Les trois études précitées, dont les TDR ont été déjà élaborés, devront connaître leur début d'exécution au mois de juillet 2016. En outre, le PTA devra être opérationnel après sa validation et permettra aux différents responsables du département de disposer d'un tableau de bord pour le suivi de leurs activités. Les écarts constatés dans le déroulement des activités pourront être corrigés au fur et à mesure.

La mise sur pied d'une cellule genre, dont l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement est en cours d'élaboration, devrait permettre au département de déterminer les indicateurs sexospécifiques pour l'égalité et l'équité de genre.

V. Annexes

1. Les projets d'investissement du ministère par programme

Investissements exécutés par l'Etat

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE	Crédits LFI 2017		2018	2019
	Enveloppe indicative	Besoins additionnels		
PERCA	50.000.000	200.000.000	250.000.000	250.000.000
PEMSPEC	50.000.000	125.000.000	75.000.000	75.000.000
2PIS	50.000.000	150.000.000	150.000.000	100.000.000
Hub Minier Régional	0			
PMCSF-PPP	50.000.000	125.000.000	75.000.000	75.000.000
TOTAL TITRE 6	200.000.000	550.000.000	550.000.000	500.000.000

Transferts en capital

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE	Crédits LFI 2017		2018	2019
	Enveloppe indicative	Besoins additionnels		
Projet Autoroute à péage Dakar-Diamniadio	-	0	0	-
Prolongement de l'Autoroute à péage Diamniadio-AIBD	-	0	-	-
Projet d'Aménagement de la Zone économique et spéciale intégrée	3.000.000.000	2.069.849.283	5.000.000.000	9.000.000.000
Programme Exploitation, Maintenance et Extension de l'Intranet administratif	400.000.000	650.000.000	600.000.000	600.000.000
ADIE (Acquisition d'immobilisations)	200.000.000	800.000.000	500.000.000	1.600.000.000
APIX SA			596.924.000	1.600.000.000
Fonds d'Etudes des Projets et de Préparation des Contrats de Partenariat	-	2.500.000.000	2.500.000.000	-
Programme Redevance Microsoft	400.000.000	200.000.000	400.000.000	400.000.000
TOTAL TITRE 6	4.000.000.000	6.219.849.283	9.596.924.000	13.200.000.000

2. Liste des établissements publics couverts par le DPPD

PROGRAMME	ETABLISSEMENTS PUBLICS
	HAZES
	Haute Autorité de la Zone économique spéciale
Promotion des Investissements et Grands Travaux	APIX.sa
	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
	CNAPPP
Partenariats Public-Privé et Financements innovants	Comité national d'Appui aux Partenariats Public-Privé
	ADIE
Administration électronique	Agence De l'Informatique de l'Etat

3. Sources de financements par programme

Programme 1 : Promotion des Investissements et Grands Travaux

Libellé Action/projet	Activité/projet	Source de Financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Promotion des investissements privés au Sénégal	Stratégie nationale de promotion des investissements	14.738.000		14.738.000
	Projet de promotion des investissements	50.000.000		50.000.000
	Environnement des affaires	220.000.000		220.000.000
	Promotion de la destination Sénégal	3.084.751.969		3.084.751.969
Projet Hub Minier Régional	Hub Services	-		-
	Hub Logistique	-		-
	Hub Académique	-		-
Développement des zones économiques	Réalisation du cargo village de l'AIBD	3.000.000.000		3.000.000.000
	Fonctionnement de la HAZES	67.105.436		67.105.436
Grands travaux	Maîtrise d'ouvrage déléguée	-		-

Programme 2 : Partenariats Public-Privé et Financements innovants

Libellé Action/projet	Activité/projet	Source de Financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Assistance technique et institutionnelle aux autorités contractantes et structures impliquées dans les PPP	PROJET DE MONTAGE CONTRACTUEL ET DE STRUCTURATION FINANCIERE DES PPP	50.000.000		50.000.000
	Appui aux autorités contractantes dans l'identification, la priorisation, la formulation, la négociation, la mise en œuvre et la renégociation des projets de partenariat public-privé	-		-
	Appui à l'organe de régulation de la Commande publique	-		-
	Amélioration de l'architecture organisationnelle des structures responsables en matière de PPP	-		-
	Équipement et coordination d'un réseau de cellules PPP au	-		-

sein des collectivités publiques				
Evaluation préalable, Contrôle et Suivi des contrats PPP	Evaluation préalable des projets PPP	47.932.455		47.932.455
	Réalisation des évaluations préalables des projets de partenariat public-privé en relation avec les autorités contractantes	5.500.000		5.500.000
	Suivi informatisé des PPP et des engagements contractuels	-		-
	Définition et mise en œuvre d'une stratégie de formation continue et de renforcement de capacités des acteurs clés des PPP	-		-
	Evaluation de la cohérence globale des projets de partenariat public-privé initiés par les autorités contractantes avec les objectifs de développement économique et social fixés par le Gouvernement	-		-
Développement d'outils et Etudes sur les PPP	FONDS D'ETUDES DES PROJETS ET DE PREPARATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS	-		-
	Elaboration et vulgarisation d'outils de préparation des PPP	-		-
	Vulgarisation du cadre juridique et institutionnel des PPP auprès de l'Etat et ses démembrements, du secteur privé et de la société civile	-		-
	Missions de benchmarking et visites d'échanges et d'études avec des unités PPP	-		-
	Elaboration et vulgarisation de guides méthodologiques et d'outils d'analyse financière, économique et juridique des projets	-		-
	Etudes sur la mobilisation de ressources pour le financement des études de pré-faisabilité, de faisabilité et de structuration des projets	-		-
	Etudes d'identification et de priorisation d'un portefeuille de projets	-		-
	Réalisation des études de faisabilité juridique et de viabilité économique et financière des projets de partenariat public-privé	3.500.000		3.500.000
	Identification et définition d'une stratégie d'anticipation et d'atténuation des risques des projets PPP	-		-
	Réalisation de tests de sensibilité, analyse financière et modélisation économique des projets	-		-
Diversification de l'offre de financements innovants	Elaboration de plans de financement de projets PPP	2.750.000		2.750.000
	Etudes sur les financements innovants et les mécanismes de garantie alternative dans les PPP	5.751.000		5.751.000
	Etudes et recherche de financements innovants adaptés aux projets	-		-
Renforcement des capacités et vulgarisation du cadre juridique et institutionnel des PPP	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de refinancement des projets de partenariat public-privé	-		-
	Renforcement des capacités	6.500.000		6.500.000
	Vulgarisation du cadre juridique et institutionnel des PPP auprès de l'Etat et ses démembrements, du secteur privé et de la société civile	-		-
	Promotion d'une implication plus accrue du secteur financier local dans le financement des projets	-		-

Programme 3 : Administration électronique

Libellé Action/projet	Activité/projet	Source de Financement		Total
		Ressources internes	Ressources externes	
Mise en place d'un cadre de concertation, de coordination et de mutualisation des systèmes d'Information de l'Etat	Définition, adoption et application des textes relatifs au CCM			
	Intégration des systèmes d'information existants			
	Sensibilisation des autorités de l'Etat sur l'apport des TIC			
Démarche qualité et Sécurité des infrastructures et des SI de l'Intranet administratif	Elaboration du manuel des procédures techniques			
	Mise en œuvre de la Qualité de Service sur tout le réseau de l'Intranet administratif			
	Formation et sensibilisation du personnel sur la Qualité			

	Préparation de l'ADIE à la certification ISO 9001:2015			
	Mise en œuvre d' l'IGC Nationale			
	Mise en œuvre du CERT de l'intranet Administratif			
	Mise en œuvre du portail de la sécurité			
	Organisation des Assises de la sécurité informatique			
	Amélioration de la sécurisation de l'intranet administratif (Audit, SMSI, PCA, Equipements)			
Communication et vulgarisation des produits et services de l'ADIE	Communication			
	Vulgarisation des services			
Solidarité numérique	Installation de salles multimédia dans les établissements scolaires et espaces communautaires et renforcement de capacité			
	Mise en place du cadre légal et réglementaire organisant le secteur			
	Initiation informatique des couches vulnérables			
	Gestion des déchets électroniques, électriques et électromagnétiques			
	Connectivité des espaces publics.			
Modernisation de l'administration publique	Dématérialisation des procédures administratives			
	Conception et réalisation des produits/services pour l'administration			
	Equipement des administrations			
	Réduction des dépenses en télécommunications			
	Mise en place d'une Cellule Recherche Développement			
Viabilité financière et gouvernance de l'ADIE	Définition d'un cadre juridique et réglementaire			
	Valorisation de l'infrastructure fibre optique et d'hébergement			
	Interconnexion entre les réseaux de l'Etat et ceux des opérateurs			
	Mise en place cadre de coopération avec le secteur privé pour l'industrialisation des téléservices			
	Gestion du personnel axée sur les résultats (projets)			
	Valorisation du capital humain (mesures)			

Programme 4 : Pilotage, Gestion et Coordination administrative

Libellé Action/projet	Activité/projet	Source de Financement		Total
		Ressources internes	Ressources externes	
Planification et Pilotage des actions du ministère	Coordination des activités du Ministère	277.511.497		277.511.497
	Planification, suivi et évaluation			0
Etudes et Recherches sur la mobilisation du secteur privé et l'environnement des affaires	Réalisation d'études : territorialisation des politiques publiques, participation des banques locales au financement du PSE, orientations stratégiques des zones économiques spéciales	50.000.000		50.000.000
	Mobilisation du secteur privé autour des projets du PSE			0
	Suivi de la compétitivité durable			0
Développement des ressources humaines et appui aux services	Gestion et développement des ressources humaines	125.255.120		125.255.120
	Appui aux services			0

4. Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est assuré par la Direction des Stratégies et de la Prospective (DSP) ; les aspects financiers sont assurés par les différents administrateurs de crédits en rapport avec le SAGE. Le Contrôleur des Opérations Financières (COF) et l'ordonnateur délégué (OD) exercent le contrôle technique et financier. Un point focal au niveau de chaque Direction fournit à la DSP des informations sur la mise en œuvre des programmes. Ces informations sont recueillies dans le système de suivi évaluation mis en place par la DSP.

4.1. Mécanismes de suivi

➤ Réunion de coordination mensuelle

Chaque structure organise une réunion de coordination mensuelle pour le suivi de l'exécution des activités inscrites dans le PTA afin d'identifier précocement les dysfonctionnements éventuels et apporter les corrections nécessaires.

➤ Rapport trimestriel de suivi du PTA

Les structures élaborent un rapport trimestriel d'exécution technique et budgétaire de la mise en œuvre de leur PTA et le soumettent à la DSP pour examen.

La DSP, en rapport avec le SAGE, élabore le rapport trimestriel global du secteur à partir de la synthèse des rapports mensuels transmis par les structures.

➤ Comité Interne de Suivi

Un Comité Interne de Suivi (CIS) est institué par arrêté du ministre. Il est composé des agents chargés du suivi-évaluation des structures. Le CIS est présidé par un membre du Cabinet. Toutes les structures présentent leurs bilans trimestriels de mise en œuvre de leur PTA pour recueillir les observations des membres du CIS.

➤ Comité Conjoint de Suivi

Un Comité Conjoint de Suivi (CCS) regroupant les ministères à vocation économiques, les organisations patronales, les Partenaires techniques et financiers (PTF) et la société civile procède à une revue à la fin de chaque semestre. Un guide est élaboré à cet effet par la DSP.

Cette revue permet de mesurer la performance des actions par rapport aux objectifs, de façon à identifier les mesures correctives nécessaires, adapter la stratégie à temps et de vérifier l'adéquation des actions avec les orientations stratégiques et s'assurer qu'il contribue à leur réalisation.

4.2. Mécanismes d'évaluation

➤ Evaluation des performances du secteur

L'évaluation des performances annuelles est menée suivantes deux étapes :

- **Etape 1** : Rapport annuel de performance

A la fin de l'exercice budgétaire de l'année N, les structures élaborent leur rapport annuel de performance et le soumettent à la DSP et au SAGE.

- **Etape 2** : Conférence d'harmonisation

L'analyse des profils de performance est faite lors de la dernière réunion du Comité interne de Suivi (CIS), à laquelle participent la Direction de la Planification (DP), la Direction du Budget (DB) et la Direction de la Coopération économique et financière (DCEF) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), sous la supervision de l'Unité de Coordination et de Suivi des Politiques économiques (UCSPE). La réunion se tient en janvier (de l'exercice budgétaire N+1).

➤ Evaluation des performances nationales

Au sortir de la Conférence d'harmonisation, la DSP élabore le rapport annuel de performance du secteur qui sera présenté lors la Revue Annuelle Conjointe (RAC) nationale qui se tient une fois par an.

D'autres départements ministériels, notamment ceux à vocation économique, le secteur privé, la société civile et les PTF prennent part à la rencontre. Ils évalueront les performances de chaque structure du département et l'état de mise en œuvre de la Lettre de Politique sectorielle de Développement du Ministère (LPSD).

Ce rapport global doit faire l'objet d'une transmission au MEFP.

5. Dépenses du ministère par programme détaillé par nature économique

2017

Programme	Nature économique de dépense								
	Personnel	Biens et Services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Promotion des Investissements et Grands Travaux	0	13.302.000	3.371.857.405	585.351.000	50.000.000	20.696.924.000	3.000.000.000	20.921.924.000	6.435.159.405
Partenariats Public-Privé et Financements innovants	-	24.001.000	47.932.455	150.000.000	50.000.000	-	-	150.000.000	121.933.455
Administration électronique	-	-	2.655.244.203	-	-	-	1.000.000.000	-	3.655.244.203
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	187.022.497	127.807.000	-	750.000.000	100.000.000	-	-	750.000.000	414.829.497
Total Section	187.022.497	165.110.000	6.075.034.063	1.485.351.000	200.000.000	20.696.924.000	4.000.000.000	21.821.924.000	10.627.166.560

2018

Programme	Nature économique de dépense								
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	AE
Promotion des Investissements et Grands Travaux	0	13.000.000	3.371.857.405	150.000.000	0	5.596.924.000	250.000.000	9.131.781.405	
Partenariats Public-Privé et Financements innovants		23.000.000	47.932.455	75.000.000		2.500.000.000	0	2.645.932.455	
Administration électronique			2.655.244.203			1.500.000.000	0	4.155.244.203	
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	202.932.508	119.110.000	0	325.000.000	0	0	0	647.042.508	
Total Section	202.932.508	155.110.000	6.075.034.063	550.000.000	0	9.596.924.000	250.000.000	16.580.000.571	

2019

Programme	Nature économique de dépense								
	CP	CP	CP	AE		CP	AE		
Promotion des Investissements et Grands Travaux	0	13.000.000	3.680.000.000	0	100.000.000	0	10.600.000.000	0	14.393.000.000
Partenariats Public-Privé et Financements innovants		23.000.000	50.000.000		75.000.000		2.500.000.000	5.000.000.000	2.648.000.000
Administration électronique			2.956.087.312				2.600.000.000	-	5.556.087.312
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	219.161.997	119.110.000	-	-	325.000.000	-	-	-	663.271.997
Total Section	219.161.997	155.110.000	6.686.087.312	-	500.000.000	-	15.700.000.000	5.000.000.000	23.260.359.309